

# Portrait des jeunes autochtones en milieu urbain



Par

Marie-Eve Beauséjour, M.A.,  
Emmanuel Morin, M.A.  
et Denis Lafortune, Ph. D.

Jusqu'à maintenant, la situation des autochtones vivant en milieu urbain n'a pas fait l'objet d'une grande attention (Bélangier, 1992 ; Canada, 1997 ; Dion, 1999). Pourtant, lors du dernier recensement pancanadien, un peu plus de 50 % des 976 305 personnes ayant une identité autochtone vivaient dans une région urbaine (Statistique Canada, 2001). De plus, on reconnaît maintenant l'existence d'un grand écart entre la population autochtone et la population canadienne en général sur de nombreux indicateurs de bien-être physique, psychologique et socio-économique, écart qui se maintient autant en régions urbaines qu'en communautés.

Plusieurs auteurs ont cerné bon nombre des difficultés auxquelles font face les collectivités autochtones : chômage élevé, pauvreté, problèmes de santé physique, mortalité infantile, toxicomanie, violence physique, sexuelle et conjugale, dépression, suicide et criminalité (LaPrairie, 1992 ; Culp et McCarthick, 1997 ; Malus *et al.*, 1994 ; Canada, 2000 ; Tjepkema, 2002). Ces problèmes touchent particulièrement les jeunes autochtones de moins de 25 ans, qui représentent 50 % de la population autochtone totale (Statistique Canada, 2001). Plusieurs jeunes décident donc de fuir leur communauté pour aller vivre en ville, espérant par le fait même améliorer leur sort. Les données démographiques révèlent que les jeunes autochtones en milieu urbain constituent l'un des groupes qui croissent le plus rapidement au Canada. En même temps, leur groupe demeure le plus défavorisé sur le plan de l'éducation et de l'accès à l'emploi. La piètre situation dans laquelle se trouvent les jeunes autochtones au moment de quitter leur communauté est souvent liée à leurs caractéristiques démographiques et à des expériences criminelles ou de victimisation (Claxton-Oldfield et Keefe, 1999). Malheureusement, l'immigration vers la ville complique très souvent la situation du jeune, qui se retrouve seul dans un environnement inconnu et potentiellement hostile. Aux problèmes associés à la vie en communauté s'ajoutent alors ceux liés à la vie en ville.

Évidemment, plusieurs jeunes autochtones vivant en milieu urbain ne présenteront aucun problème majeur durant leur vie. Toutefois, étant donné l'étendue des difficultés touchant une majorité des jeunes autochtones, nous nous efforcerons ici de présenter, regroupées sous quatre thèmes, les principales problématiques associées au milieu urbain : l'alcoolisme et la toxicomanie, la pauvreté

et l'itinérance, la criminalité et la victimisation, et la dépression et le suicide.

## Alcoolisme et toxicomanie

La consommation excessive d'alcool est un phénomène très répandu chez les jeunes autochtones, qu'ils vivent en milieu urbain ou en communauté. Ainsi, les jeunes autochtones seraient de deux à six fois plus susceptibles d'éprouver un problème d'alcool que leurs pairs non-autochtones (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2003). Une autre étude montre même que les problèmes d'alcool seraient plus graves chez les autochtones vivant à Montréal que chez ceux vivant dans les autres grandes villes du pays (LaPrairie, 1994). La consommation de drogues, en particulier la consommation de marijuana ou l'inhalation de solvants, est aussi de plus en plus fréquente chez les jeunes autochtones. Par exemple, les statistiques montrent qu'au Canada environ un jeune autochtone sur cinq a déjà inhalé des solvants, et qu'au Québec 9 % en font un usage habituel (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2003 ; Meney, 2002).

L'exode urbain ne fait qu'aggraver cette situation. Ainsi, à leur arrivée en ville, les jeunes autochtones ont encore plus de facilité à se procurer de l'alcool ou de la drogue que dans leur communauté (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2003). Parallèlement, certains jeunes autochtones n'ayant jamais eu de problèmes d'alcool ou de drogues avant leur arrivée en ville peuvent y être initiés. Se retrouvant seuls et sans ressources, ces jeunes éprouvent le besoin de se sentir en sécurité et de se créer un nouveau réseau social. Malheureusement, ils entrent alors bien souvent en contact avec d'autres autochtones qui consomment déjà alcool et drogues. Comme le décrit ce participant à une table de concertation au Centre Amitié Autochtone de Montréal : « *The only resource I found when I first came to Montreal were the bars and... I didn't know anything else, I didn't know anybody, or other people, my people. But the only place I could find them was at the bars* » (Morin, Beauséjour et Lafortune, en préparation). Finalement, la consommation d'alcool ou de drogues peut servir d'« automédication » pour les jeunes qui ont vécu et vivent encore des expériences difficiles et traumatisantes dans leur quotidien (Lobo et Vaughan, 2003).

## Pauvreté et itinérance

Aux problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie viennent très souvent s'ajouter les problèmes de pauvreté et même d'itinérance (Lobo et Vaughan, 2003). En effet, près de la moitié des jeunes citoyens autochtones vivraient dans des conditions de pauvreté (Meney, 2002 ; National Aboriginal Youth Strategy, 1999). Le décrochage scolaire peut en partie permettre d'expliquer cette situation. Ainsi, d'après les données de l'*Enquête auprès des peuples autochtones* (Statistique Canada, 1991), les autochtones citoyens sont en général moins instruits que leurs homologues non autochtones. En effet, certaines

données montrent que 7 jeunes autochtones sur 10 abandonnent leurs études avant la fin du secondaire (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2003). Dans le même ordre d'idées, une étude réalisée en 1986 montrait que 24 % des autochtones vivant à l'extérieur de leur communauté avaient moins de neuf années de scolarité (Lamothe et Lemire, 1991). Selon ces auteurs, les jeunes enfants qui désirent renouer avec l'esprit de leur communauté se livrent alors aux activités qu'ils connaissent le mieux : l'abus d'alcool et de drogue et la violence. Finalement, il existerait aussi un grand écart en ce qui touche les diplômés d'études secondaires et les certificats de qualification professionnelle : 13 % des autochtones vivant en milieu urbain en seraient titulaires, contre 19 % des non autochtones (Statistique Canada, 1991).

La scolarité ne peut toutefois pas tout expliquer. En effet, « le petit nombre de jeunes qui parvient à trouver un emploi traditionnel découvre que les Indiens inscrits touchent un salaire moyen annuel inférieur à 13 000 \$, soit la moitié de ce que gagnent les non autochtones » (Canada, 2000, p. 21). Le taux de chômage étant aussi très élevé, plusieurs jeunes autochtones sont très vulnérables et se tournent vers la prostitution, la vente de drogues et la criminalité pour survivre.

Il est toutefois important de préciser que la pauvreté, le décrochage scolaire et l'itinérance sont reliés non seulement à la vie en milieu urbain mais aussi aux conditions de vie dans les communautés (Canada, 2000).

Les mauvaises conditions de logement ainsi que l'économie déprimée des réserves et des collectivités éloignées incitent les autochtones à migrer vers les centres urbains en vue de chercher un emploi, de poursuivre des études ou d'obtenir un meilleur logement, mais cela les expose davantage à la pauvreté, à la dépression, à la toxicomanie et à la criminalité (Beavis *et al.*, 1997, p. 2).

Malheureusement, dans bien des cas, les espoirs de ces jeunes seront déçus.

## Criminalité et victimisation

Une étude de LaPrairie (1992) illustre bien les liens entre pauvreté, itinérance et criminalité chez les autochtones vivant en milieu urbain. Selon les caractéristiques démographiques présentées par cette auteure, il semble qu'une large portion des autochtones qui habitent au cœur des villes soit de passage, sans abri, sans emploi, célibataire et fréquemment en contact avec la justice pénale. En fait, il existe pour les jeunes autochtones un cercle vicieux duquel il est difficile de sortir : un faible niveau de scolarité entraîne des difficultés à trouver un emploi, ce qui peut mener à la pauvreté, à l'abus de substance, à la criminalité, et en dernier lieu, à l'itinérance (LaFromboise et Dizon, 2003). L'itinérance elle-même peut mener à la criminalité, ne serait-ce que parce que les sans-abri sont souvent appréhendés pour « trouble de la paix publique » ou pour « racolage ».

Selon Brassard, Felices et Jaccoud (2003), les rapports entre les autochtones et le système judiciaire seraient problématiques de trois façons : a) il existerait dans le système judiciaire une certaine discrimination à l'encontre des autochtones ; b) les jeunes autochtones manqueraient d'information à propos du fonctionnement du système de justice ; et c) l'application de ce système ne prendrait pas suffisamment en compte les traditions et les valeurs autochtones. Il n'est donc pas si étonnant d'apprendre que 77 % des autochtones vivant à Montréal ont été accusés formellement au moins une fois dans leur vie et que 59 % d'entre eux ont déjà séjourné dans un établissement correctionnel.

Étant donné que la précocité de la première infraction et de la première incarcération est un prédicteur des risques d'actes criminels futurs et de problèmes d'alcool, la situation des jeunes est aussi, sinon plus, alarmante : 36 % ont déjà comparu devant le tribunal de la jeunesse et 30 % ont purgé une peine dans un établissement pour jeunes contrevenants (LaPrairie, 1994). En général, les enfants autochtones ont donc leur premier contact avec le système de justice pénale à un très jeune âge (Dion, 1999).

Si un jeune autochtone n'est pas amené devant le tribunal accusé d'un acte de délinquance, les probabilités sont fortes qu'il y aille en tant que victime. Bien que le sujet soit tabou dans la plupart des communautés autochtones, des études et des témoignages laissent entrevoir l'étendue des problématiques de la violence physique, psychologique et sexuelle qui sévit dans les familles et les communautés. Ainsi, une étude de LaPrairie (1994) avec des autochtones vivant dans quatre grandes villes canadiennes (Montréal, Toronto, Regina et Edmonton) montre que 76 % des 621 personnes interviewées ont été victimes ou témoins de violence familiale, conjugale ou d'exploitation sexuelle durant leur enfance. Or, il est largement admis qu'être victime de violence peut entraîner de nombreuses conséquences négatives à l'âge adulte : problèmes d'alcool, criminalité, revictimisation, prostitution, etc. (Canada, 2000 ; LaPrairie, 1994).

## Dépression et suicide

On ne peut cerner les problématiques importantes touchant les jeunes autochtones en général sans se pencher sur la dépression et le suicide. Dans son rapport spécial sur le suicide, la Commission royale sur les peuples autochtones (1995) conclut : « Bien que le taux réel de suicide soit sans doute plus élevé que ne l'indiquent les chiffres disponibles, la Commission estime que le taux de suicide chez les autochtones, dans tous les groupes d'âge, est environ trois fois plus élevé que dans la population non autochtone. Elle fixe le taux de suicide chez les Indiens inscrits et chez les Inuits à respectivement 3,3 fois et 3,9 fois la moyenne nationale. Ce sont chez les adolescents et les jeunes adultes que les risques sont les plus élevés. Les cas de suicide chez les jeunes autochtones de 10 à 19 ans sont cinq à six fois plus nombreux que chez les non-autochtones du même âge ; c'est toutefois entre 20 et 29 ans que l'on

constate le taux le plus élevé de suicide chez les autochtones et les non-autochtones. »

Il importe toutefois de préciser que cette problématique n'affecte pas toutes les communautés également, et que certaines, telles les collectivités inuites du Québec, sont beaucoup plus touchées que d'autres (Comité consultatif sur la prévention du suicide, 2003). Cette grande variation entre divers groupes autochtones implique que de multiples facteurs de risque et de protection interagissent, rendant plus vulnérables certaines populations particulières. Au niveau communautaire, les taux de suicide et de dépression semblent liés au contrôle que la collectivité peut exercer sur son autonomie, ses revendications territoriales, l'éducation, les services de santé, l'équipement culturel et les services de police et de pompiers (Comité consultatif sur la prévention du suicide, 2003). D'un point de vue historique, le déracinement et l'aliénation culturelle constituent deux facteurs sociaux souvent mentionnés par les autochtones pour expliquer leurs sentiments d'infériorité et de désespoir (Canada, 2000; Commission royale sur les peuples autochtones, 1995).

Sans surprise, les taux de dépression sont aussi très élevés. Spécifiquement, les autochtones vivant en milieu urbain sont près de deux fois plus susceptibles de vivre un épisode dépressif majeur durant leur vie (Tjepkema, 2002). Il ne semble malheureusement pas exister de données spécifiques concernant les taux de suicide chez les jeunes autochtones vivant en milieu urbain. Or, il est très probable que cette problématique soit aussi courante en ville, tel que

le que suggèrent les taux de dépression observés. De plus, étant donné la situation de grande vulnérabilité d'une grande proportion des jeunes autochtones en ville, plusieurs se retrouvent seuls et sans ressources. La consommation d'alcool ou de drogues, la pauvreté, l'itinérance, la violence, la criminalité et la discrimination constituent toutes des facteurs pouvant mener à un manque d'estime de soi et pousser un jeune à s'enlever la vie (Canada, 2000).

En résumé, les difficultés auxquelles font face les jeunes autochtones vivant en milieu urbain sont nombreuses et tenaces, d'autant plus qu'elles sont étroitement liées les unes aux autres. Bien que plusieurs jeunes autochtones démontrent une grande capacité de résilience, les problèmes d'alcool et de drogues, la pauvreté, l'itinérance, la violence, la criminalité, la dépression et le suicide ponctuent la vie quotidienne de la majorité d'entre eux. Il semble donc qu'un des besoins les plus pressants en matière d'aide aux victimes repose sur la mise en place d'une intervention qui puisse prendre en compte les spécificités de la culture autochtone.

*Marie-Eve Beauséjour est candidate au doctorat au département de psychologie de l'Université de Montréal.*

*Emmanuel Morin, M.A. en criminologie, est directeur de Projets autochtones du Québec ([www.projetsautochtones.com](http://www.projetsautochtones.com)).*

*Denis Lafortune, psychologue, est professeur agrégé à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, chercheur au Centre international de criminologie comparée et membre de l'équipe MÉOS (le Médicament comme objet social).*

Pour accéder aux références bibliographiques de cet article, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'Ordre : [www.ordrepsy.qc.ca](http://www.ordrepsy.qc.ca) dans la rubrique Publications – Psychologie Québec.

**Société Québécoise d'Hypnose inc.**

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS FORMATION CONTINUE AUTOMNE 2006

La Société Québécoise d'Hypnose se veut un lieu d'échange, de stimulation et de développement. Nous vous invitons à visiter notre site et à participer à nos activités.

**Septembre 2006**  
*Groupes de perfectionnement entre pairs (PEP)*  
Montréal, 23 septembre 2006

**Octobre 2006**  
*Formation de base en hypnose clinique, deuxième partie*  
Sherbrooke, 1<sup>re</sup> partie, 13 et 14 octobre 2006  
2<sup>e</sup> partie, 27 et 28 octobre 2006

**À surveiller**  
**Congrès**  
**Novembre 2006**

VISITEZ NOTRE SITE  
**[WWW.SQH.INFO](http://WWW.SQH.INFO)**  
Renseignements : 514-990-1205

Société Québécoise d'Hypnose inc.